

## Communiqué de Valérie FRAUX

### Conseil Municipal du 14 Avril 2021

En invoquant le règlement intérieur du Conseil Municipal, on m'a refusé la possibilité d'intervenir par une déclaration en séance en dehors d'un sujet inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal. Pour aborder des sujets "hors ordre du jour", la seule modalité prévue par notre règlement intérieur est le système des questions orales (*article 5 du règlement intérieur, en application de l'article L2121-19 du CGCT*). J'ai donc proposé d'inscrire à l'ordre du jour le point suivant :

**« Je propose de mettre à l'ordre du jour du CM le thème suivant : intégration de Pornichet dans le périmètre de l'étude de zone de la DREAL (pollution de l'air, des eaux et des sols). La réunion de lancement, ayant eu lieu le 9 mars 2021, il est urgent d'intervenir pour la définition du cahier des charges avant la fin du mois d'avril. »**

Cette possibilité est rapportée par le *courrier des maires et des élus locaux* : **« Les conseillers peuvent proposer la mise en discussion de certains points, soit par oral lors de la séance, soit par écrit à l'avance, et le maire doit motiver son refus. »**

Je souhaitais faire la déclaration suivante :

*« L'association Vamp (Vivre à Méan- Penhoët) se préoccupe fortement de la qualité de l'air aussi bien dans les écoles (exemple lu dans la Presse, vendredi 9 avril, à Méan-Penhoët) qu'en général sur notre intercommunalité.*

*Il y a un an déjà, Frédéric Trichet et moi-même avons rencontré le lanceur d'alerte Didier Ott, pornichétin et l'un des représentants de cette association. Il nous avait fait part de son inquiétude quant à un pourcentage de nombre de cas de cancer chez la femme à Pornichet supérieur à la moyenne de Loire Atlantique.*

*Tout dernièrement, accompagné d'un adhérent de « Pornichet c'est vous », j'ai à nouveau, échangé avec lui sur cette problématique. Les vents de Nord-Est, de plus en plus fréquents, soufflent plus de 30% du temps , et nous amènent aussi de la pollution de la zone de Brais-Pédras, qui jouxte Pornichet.*

*Je sais que la députée de notre circonscription, les associations environnementales locales et mes collègues de la minorité ont été informés de ce sujet et s'interrogent tout comme moi de cette situation préoccupante.*

*Aujourd'hui, la DREAL a le projet d'effectuer un état des lieux de la pollution de l'air, des eaux et des sols, au sein de la CARENE sur les communes de St Nazaire, Trignac, Montoir, Donges.*

*Etendre cette étude à Pornichet permettrait certainement d'élucider ces résultats inquiétants pour les pornichétines. Les élus communautaires pornichétins peuvent peser dans la balance et faire que Pornichet entre dans le périmètre d'étude.*

*Cette question de santé publique mérite au moins autant d'attention que les projets structurants de Pornichet: je demande donc au Conseil Municipal d'y prêter la plus grande attention et d'y remédier en favorisant la mise en place de capteurs supplémentaires sur la commune.*

*Pour rappel, Pornichet ne dispose que d'une unique station de contrôle, nommée Gaspard, près de l'aire de jeux Louis Mahé, qui mesure juste l'Ozone, mais aucun des autres paramètres de pollution. »*

Valérie FRAUX  
[vfraux@pornichet-c-vous.fr](mailto:vfraux@pornichet-c-vous.fr)  
06 20 16 89 62

La rose des vents de la station de Saint Nazaire-Montoir est présentée ci-dessous :

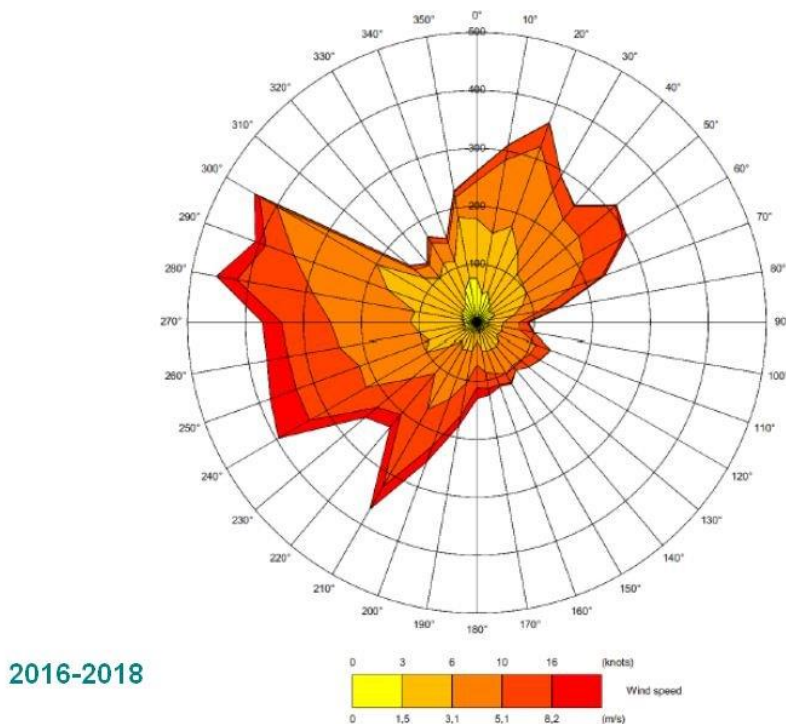


Tableau Va : Synthèse des SIR lissés par localisation cancéreuse et unité géographique et du SMR brut pour l'EPCI de la Carène

	Besné	La Chapelle-des-Marais	Donges	Montoir-de-Bretagne	Pornichet	Saint-André-des-Eaux	Saint-Joachim	Saint-Malo-de-Guersac	Saint-Nazaire	Trignac	EPCI Carène	EPCI Carène (SMR)
Tous cancers H	1,02	1,09	1,09	1,34*	1,07	1,00	1,07	0,99	1,10*	1,22*	1,13*	1,23*
Tous cancers F	1,03	0,91	1,01	0,97	1,14*	1,01	1,00	0,89	1,06	1,01	1,06	1,14*
Prostate H	1,01	0,85	0,98	1,17	1,06	1,02	1,12	1,06	1,10*	1,19*	1,05	1,08
Sein F	0,99	0,92	0,95	0,94	1,11	1,01	0,96	0,90	1,04	0,97	1,07	1,06
Côlon-rectum H	1,03	1,02	1,06	1,17	1,07	1,05	0,99	1,02	1,05	1,02	1,06	1,32*
Côlon-rectum F	1,03	1,01	1,01	1,02	1,07	1,09	1,01	0,98	1,15*	1,04	1,11	1,32*
Poumon H	1,14	1,31	1,12	1,34*	1,01	0,93	1,20	1,08	1,27*	1,30*	1,23*	1,24*
Poumon F	0,92	0,93	1,01	0,99	1,26	0,90	0,93	0,91	1,08	0,96	1,05	1,10
LNH H	0,93	0,97	0,95	0,95	0,91	0,92	0,91	0,92	0,88*	0,92	0,96	1,14
LNH F	0,96	0,96	0,95	0,96	0,94	0,96	0,94	0,93	0,94	0,98	1,00	1,04
VADS H	1,13	1,12	1,23	1,34*	1,01	0,88	1,24	1,21	1,30*	1,45*	1,28*	1,26*
VADS F											1,14	1,38
Mélanome de la peau H	1,02	0,99	0,97	1,02	1,24	1,26	1,02	0,96	1,04	1,30	1,06	1,11
Mélanome de la peau F	0,93	0,86	0,96	0,96	1,16	0,99	0,96	0,99	1,10	0,85	1,08	1,15
Plèvre HF	1,98	1,58	2,16*	2,05*	1,59	1,52	1,73*	2,12	2,40*	3,01*	2,39*	

Grille de lecture : SIR (ou SMR)=1 pas de différence par rapport à la moyenne de Loire-Atlantique

SIR (ou SMR) > 1 excès d'incidence (ou de mortalité)

SIR (ou SMR) < 1 sous-incidence (ou sous-mortalité)

\* si significatif au seuil de 5%